



La gestion de cas

La gestion de cas est un mode d'accompagnement global, intensif et au long cours pour les séniors en situations complexes dont le souhait de vivre à domicile est compromis par le cumul de plusieurs problématiques.

Sollicité par des professionnels, l'accompagnement de ces situations complexes répondent à des critères fixés au niveau national par la CNSA* :

Problème d'autonomie fonctionnelle, décisionnelle ; problème relevant du champ médical ; aides et soins insuffisants et/ou inadaptés ; personne dans l'entourage pour mettre en place et coordonner de façon intensive et dans la durée les réponses aux besoins.

** L'étude de chaque situation se fait en équipe afin de valider l'orientation vers la gestion de cas ou de proposer une réorientation.*

Les objectifs :

- ➔ **Améliorer la qualité de vie au domicile** en favorisant l'autonomie de la personne dans le respect de ses choix, valeurs et habitudes de vie.
- ➔ **Repérer et éviter les ruptures de parcours de vie et de santé** afin de garantir une articulation efficace entre les secteurs du sanitaire, social et médico-social.
- ➔ **Veiller à la coordination** des aides et les différents services en place de manière concertée et en lien avec le médecin traitant.
- ➔ **Développer l'intégration des services** d'aide et de soins en créant un partenariat coresponsable.



Le gestionnaire de cas

Professionnel issu de champs pluridisciplinaires (sanitaire, social, paramédical...), le gestionnaire de cas est engagé dans une démarche de formation continue, spécifique, dédiée à la gestion des situations complexes (coordonnateur de soins en gérontologie).

Le gestionnaire de cas est référent de proximité et porte-parole pour la personne et son entourage.

Intervenant uniquement dans un cadre légal défini¹, il favorise la communication et la co-responsabilité entre les acteurs qui interviennent auprès de la personne âgée.

Le mode d'intervention :

- ➔ En recherchant l'adhésion de la personne aux décisions la concernant.
- ➔ En réalisant une évaluation multidimensionnelle de la situation et en analysant les besoins (sur les champs sanitaire, social médico-social et environnemental), avec l'appui des expertises professionnelles et non professionnelles.
- ➔ En proposant et planifiant les interventions nécessaires en concertation avec l'ensemble des professionnels et en s'appuyant sur les ressources existantes du territoire.
- ➔ En veillant à la continuité des services mis en place avec une réévaluation régulière.
- ➔ En apportant une réponse flexible, continue et adaptée à l'évolution des besoins et des attentes de la personne.
- ➔ L'accompagnement par un gestionnaire de cas n'engendre aucun coût financier direct pour la personne et ses proches.

¹Arrêté du 8 novembre 2012 relatif aux référentiels d'activités et de compétences : Art L113-3 CASF ; Code de la santé publique ; Décret n°2011-1210 du 29 septembre relatif au cahier des charges MAIA.

